

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 19 décembre 2024

DCM N° 24-12-19-16

**Objet : ZAC GPV METZ-BORNY - Approbation du bilan de clôture de la ZAC de Metz-Borny réalisée en régie, du bilan global de la ZAC, et suppression de la ZAC GPV METZ-BORNY.**

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée " GPV METZ-BORNY ", à vocation principale d'activités, a été créée le 26 février 2004 par Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz. Le dossier de réalisation de la ZAC comprenant le programme des équipements publics et le bilan financier prévisionnel, a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2004.

La ZAC GPV METZ-BORNY se développe ainsi sur une superficie de 13,40 Ha, dans le secteur des « Hauts de Blémont » à Metz-Borny et est située entièrement dans la zone franche urbaine (ZFU) de METZ-BORNY.

La ZAC a été concédée à la SAREMM, aux termes d'un Traité de Concession d'aménagement (convention publique d'aménagement) signé le 7 mai et 13 octobre 2004. Cette convention est venue à échéance le 18 octobre 2014.

Suivant à la décision du Conseil municipal du 25 septembre 2014, l'opération est poursuivie en régie directe de la Ville de Metz à compter du 19 octobre 2014.

L'opération d'aménagement, conformément aux objectifs du Grand Projet de Ville déclinés dans le dossier de création de la ZAC, a contribué notamment :

- au désenclavement du quartier par la restructuration du réseau viaire et la création d'un nouvel axe nord-sud (rue de Sarre) reliant la rue du Gal Metman à la rue des Cloutiers ;
- à la valorisation du quartier par la diversification des activités commerciales et de services qui se sont implantées sur la zone ;
- au développement d'une nouvelle offre d'habitat en termes de formes urbaines et de mixité sociale (logements locatifs sociaux et logements libres et à coût maîtrisé en accession à la propriété).

Les équipements publics réalisés par la régie comprennent le parachèvement des voiries remises à la clôture de la concession, leurs équipements d'éclairage public et leurs espaces verts d'accompagnement, pour le montant total de 507 152,33 € HT.

La totalité des espaces publics et des ouvrages d'infrastructures de desserte des activités économiques et des logements est réalisée et a été remise à Metz Métropole ou/ et à la ville de Metz.

L'ensemble des terrains commercialisables à vocation d'activités tertiaires ou d'habitat ayant été cédé, et le programme des équipements publics de la ZAC réalisé, il y a lieu de prononcer la suppression de la ZAC.

Le rapport de présentation de l'exposé des motifs de la suppression de la ZAC et du bilan de clôture de l'aménagement réalisé en régie directe depuis le 19 octobre 2014, est joint aux présentes.

Au regard de ces documents, il ressort que l'ensemble des conditions est réuni pour constater l'achèvement de la ZAC.

Le maintien de la ZAC GPV METZ-BORNY ne se justifiant plus, il est proposé de clôturer le bilan de ZAC et de supprimer la ZAC GPV METZ-BORNY, mettant ainsi fin à tous les effets de l'acte de création.

L'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme dispose que la suppression de la ZAC est prononcée par la commune, au vu d'un rapport de présentation qui expose les motifs de cette suppression.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de constater l'achèvement de la ZAC GPV METZ-BORNY, d'approuver le rapport et le bilan de clôture de la réalisation de l'opération en régie entre 2014 et 2024 s'établissant à 1 106 423,95 € HT, comprenant l'excédent de 948 565,55 € en recettes, provenant du solde excédentaire reversé à la clôture de la concession.

L'excédent en dépenses de 512 182,94 € correspondant au solde d'exploitation de l'aménagement de la ZAC réalisée en régie entre 2014 et 2024 sera à reverser au budget principal de la Ville de Metz.

Il résulte que le bilan financier global de l'ensemble de la ZAC à sa clôture au 31/10/2024 est établi comme suit :

<b>BILAN DE LA CONCESSION</b> <i>Période 2004-2014 :</i> <i>(sous concession SAREMM) *</i>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
BILAN GLOBAL arrêté suivant délibération du 24 septembre 2015	6 858 654,00	6 858 654,00	0,00
<i>Dont participation de la Ville de Metz (budget principal)</i>		4 600 000,00	
<i>Dont excédent de clôture de la concession reversé à la ville</i>	948 551,00		

<i>(Budget Annexe des Zones)</i>			
<b>Bilan réel de la concession</b>	<b>5 910 103,00</b>	<b>2 258 654,00</b>	<b>-3 651 449,00</b>

*\*arrêté suivant délibération du 24 septembre 2015*

<b>BILAN DE LA REGIE</b> <b>Période 2014-2024 :</b> <b>(au Budget Annexe des Zones) :</b>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
<i>Bilan des réalisations</i>	<i>1 106 423,95</i>	<i>1 106 423,95</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont excédent de clôture de la concession</i>		<i>948 565,55</i>	
<i>Dont excédent de clôture de la régie à reverser à la Ville de Metz (Budget principal)</i>	<i>512 182,94</i>		
<b>Bilan réel de la régie</b>	<b>594 241,01</b>	<b>157 858,40</b>	<b>-436 382,61</b>

<b>Bilan global de la ZAC –</b> <b>2004 -2024 :</b>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
<i>Réalisations</i>	<i>7 965 077,95</i>	<i>7 965 077,95</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont participation de la Ville de Metz (budget principal)</i>		<i>4 600 000,00</i>	
<i>Dont excédent de clôture de la concession</i>	<i>948 551,00</i>	<i>948 551,00</i>	
<i>Dont excédent de clôture de la régie à reverser à la ville (Budget principal)</i>	<i>512 182,94</i>		
<b>Bilan réel de la ZAC</b>	<b>6 504 344,01</b>	<b>2 416 526,95</b>	<b>-4 087 817,06</b>

<b>Bilan de l'opération "ZAC GPV" pour le budget principal de la Ville de Metz</b>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € TTC)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € TTC)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € TTC)</b>
<i>Participation de la ville versée au concessionnaire</i>	<i>4 600 000,00</i>		
<i>Excédent de clôture de la régie à reverser au budget principal par le BA Zones</i>		<i>512 182,94</i>	
<i>Autres dépenses portées par le budget principal pour la ZAC GPV</i>	<i>714,62</i>		
<b>Bilan de l'opération "ZAC GPV" (au budget principal de la Ville de Metz)</b>	<b>4 600 714,62</b>	<b>512 182,94</b>	<b>- 4 088 531,68</b>

Suivant le bilan global présenté ci-dessus, établi à l'issue de l'opération, la participation réelle de la Ville de Metz, à la clôture de la ZAC, s'élève à 4 087 817,06 €.

L'achèvement de la ZAC étant constaté, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la suppression de la ZAC GPV METZ-BORNY.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, les articles L. 311-1 et suivants ainsi que les R. 311-1 et suivants, en particulier l'article R.311-12,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 26 février 2004 portant création de la ZAC GPV METZ-BORNY,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2004 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC comprenant le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 approuvant le compte-rendu annuel financier à la collectivité 2013, et la reprise en régie de la ZAC à compter du 19 octobre 2014,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 approuvant le bilan de clôture, de la concession d'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNY confiée à la SAREMM,

**CONSIDERANT** le rapport de présentation d'exposé des motifs de la suppression de la ZAC GPV METZ-BORNY joint à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** que l'existence de la ZAC GPV METZ-BORNY ne se justifiant plus, ainsi que le rapport de présentation de la suppression de la ZAC l'expose,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver le bilan financier de clôture de l'opération réalisée en régie directe d'octobre 2014 à octobre 2024 de la ZAC GPV METZ-BORNY à 1 106 423,95€ HT, et de reverser au budget principal de la Ville de Metz son solde positif de 512 182,95 €.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver le bilan financier global de la ZAC GPV METZ-BORNY en concession de la SAREMM du 13 octobre 2004 au 18 octobre 2014, puis en régie du 19 octobre 2014 au 31 octobre 2024, à 7 965 077,95 € HT, et son solde d'exploitation déficitaire de 4 087 817,06 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il convient de constater l'achèvement de la ZAC GPV METZ-BORNY, d'approuver le rapport de présentation du bilan de clôture de la réalisation de l'opération en régie de 2014 à 2024, et de prononcer la suppression de la ZAC,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'intégration à l'actif du budget principal de la Ville de Metz des équipements publics d'infrastructures créés par l'opération en régie de l'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNY,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE SUPPRIMER** la ZAC GPV METZ-BORNY.
- **DE DIRE** que cette suppression engendrera l'abrogation du cahier des charges de cession de terrain, hormis les règles et servitudes d'intérêt général.
- **D'APPROUVER** le bilan financier de clôture de réalisation de l'opération en régie directe d'octobre 2014 à 2024.
- **D'APPROUVER** le bilan financier global de clôture de la ZAC GPV METZ-BORNY, en concession du 13 octobre 2004 au 18 octobre 2014, puis en régie depuis le 19 octobre 2014, à 7 965 077,95 € HT, et son solde d'exploitation déficitaire de 4 087 817,06 € HT.
- **DE RETABLIR** la part communale à travers la Taxe d'Aménagement sur le périmètre considéré.
- **DE PROCEDER** à l'intégration à l'actif du budget principal de la Ville de Metz des équipements publics d'infrastructures créés par l'opération en régie de l'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNY.
- **D'ORDONNER** le versement de 512 182.95€ de solde au budget principal.
- **DE PROCEDER** aux mesures de publicité conformément aux articles R.311-12 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire : affichage en mairie pendant un mois, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département et publication au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer tout document se rapportant à l'achèvement de la ZAC GPV METZ-BORNY.

Service à l'origine de la DCM : Projets Urbains Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **ZAC GRAND PROJET DE VILLE (GPV) METZ-BORNY**

**BILAN DE CLOTURE DE LA REALISATION DE LA ZAC EN REGIE**  
**(19 octobre 2014 – 31 octobre 2024)**

**Rapport de présentation**

**en vue de la suppression**

**de la ZAC**

## Sommaire :

1. OBJET DU RAPPORT .....	3
2. HISTORIQUE – CREATION DE LA ZAC.....	3
Le Grand Projet de Ville : .....	3
Création de la ZAC : .....	3
Concession d'aménagement :.....	4
Objectif et programmation de la ZAC : .....	5
Programme des équipements publics : .....	5
3. REALISATION DE LA ZAC SOUS CONCESSION .....	6
Libération foncière :.....	6
Equipements publics réalisés sous concession :.....	6
Commercialisation réalisée sous concession : .....	6
Clôture de la concession d'aménagement : .....	6
4. ACHEVEMENT DE LA ZAC EN REGIE : .....	7
Acquisitions foncières :.....	7
Travaux d'aménagement réalisés :.....	7
Commercialisations réalisée en régie de 2014 à 2024 : .....	8
5. BILAN GLOBAL DE LA COMMERCIALISATION DE LA ZAC :.....	9
Etat final de la commercialisation réalisée :.....	9
Terrains restant à commercialiser : .....	11
Terrains non commercialisés : .....	11
Bilan financier de clôture de l'opération réalisée en régie :.....	11
Bilan financier global de clôture de la ZAC : .....	12
4 CONCLUSION : .....	12
ANNEXES .....	13

## **1. OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport de présentation est établi en application des dispositions de l'article R311-12 du Code de l'Urbanisme.

Il expose le bilan des opérations réalisées au titre de la ZAC, et les motifs de la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) GPV METZ BORNY de la Commune de METZ.

## **2. HISTORIQUE – CREATION DE LA ZAC**

### **Le Grand Projet de Ville :**

L'Etat notifie le 2 août 2000 à la Ville de Metz la sélection du quartier de Metz-Borny pour bénéficier d'une procédure de GPV – Grand Projet de Ville. Le projet de convention liant la Ville et l'Etat a été validé par Délibération du Conseil Municipal (DCM) du 22 décembre 2000 et cosigné le 12 février 2001.

L'équipe conduite par l'agence Reichen et Robert et désignée par la Ville de Metz (par DCM du 21 décembre 2001), a établi le schéma de recomposition urbaine du Grand Projet de Ville de Metz-Borny qui a été adopté par DCM du 30 Janvier 2003.

Il a été décidé de concentrer les efforts dans une première phase opérationnelle consistant en la restructuration de la partie Est du quartier des « Hauts de Blémont » et le lancement des études en vue de la création d'une ZAC comme outil d'aménagement pour la mener à bien.

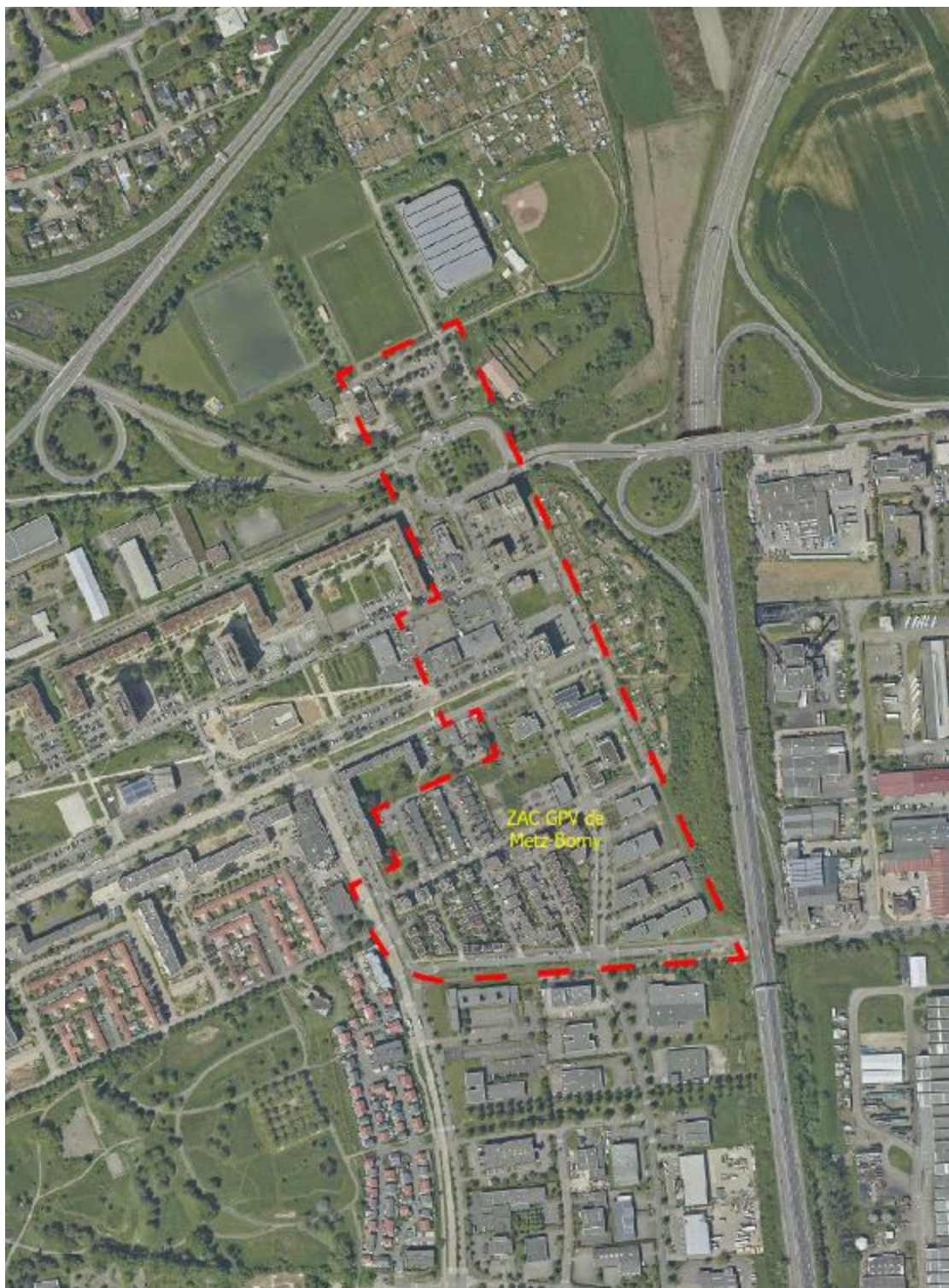
### **Création de la ZAC :**

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée "GPV METZ-BORNY" a été créée le 26 février 2004 par délibération du Conseil Municipal. Le dossier de réalisation de la ZAC comprenant le programme des équipements publics et le bilan financier prévisionnel, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

La ZAC GPV METZ-BORNY se développe ainsi sur une superficie de 13,40 Ha, dans le secteur des « Hauts de Blémont » à Metz-Borny.

La ZAC GPV de Metz-Borny est située entièrement dans la zone franche urbaine (ZFU) de METZ-BORNY.





*Situation de la ZAC et périmètre*

### **Concession d'aménagement :**

Suivant la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2004 la Ville de Metz, maître d'ouvrage de l'opération, a confié à la SAREMM, (Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole) l'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNLY aux termes d'un traité de concession de l'opération d'aménagement signé les 7 mai et 13 octobre 2004.

ZAC GPV METZ-BORNLY – Rapport de présentation en vue de la suppression de la ZAC - Bilan de clôture de la ZAC en régie

## **Objectif et programmation de la ZAC :**

L'opération a pour objectif :

- le désenclavement du quartier notamment des rues de Picardie, Champagne et Bourgogne, par la restructuration du réseau viaire et la création d'un nouvel axe nord-sud (rue de Sarre) reliant la rue du Gal Metman à la rue des Cloutiers ;
- la valorisation du quartier par la diversification des activités (commerciales et de services) ;
- le développement d'une nouvelle offre d'habitat en termes de formes urbaines et de mixité sociale (logements locatifs sociaux et logements libres et à coût maîtrisé en accession à la propriété).

Le programme dédié à l'habitat est situé dans le secteur sud de la ZAC entre la rue de Bourgogne et la rue des Cloutiers.

Le programme global définitif de construction du dossier de réalisation autorisait pour la surface de plancher (anciennement SHON) :

- entre 12.000m<sup>2</sup> et 20.000m<sup>2</sup> pour le logement,
- entre 25.000m<sup>2</sup> et 30.000 m<sup>2</sup> pour les activités,
- entre 3.000m<sup>2</sup> et 5.000m<sup>2</sup> pour les équipements.

## **Programme des équipements publics :**

Le programme des équipements publics initial de la ZAC GPV METZ-BORNY a été défini au dossier de réalisation de la ZAC.

Les équipements comportaient :

- la création d'un axe Nord/Sud permettant la liaison de la rue des Cloutiers sur la RN3 / rue de Sarre
- la réalisation d'un réseau de nouvelles voies de desserte comprenant les rues de Wallonie, du Brabant, du Palatinat, du Barrois (après sa démolition), de Bourgogne, de Sarre, rue du Beaujolais, rue de Berlin.
- la rénovation des rues du Dauphiné et de Picardie,
- les plantations d'accompagnement de la voirie,
- la viabilisation des terrains (en eau potable, électricité, gaz, réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales).

Plusieurs modifications de financement d'espaces publics sont intervenues sur le programme initial, notamment en retirant de la charge de la ZAC les équipements suivants :

- l'aménagement du carrefour giratoire sur la RN3 – B<sup>d</sup> du Général Metman : réalisation par la Ville de Metz,
- l'aménagement viaire interne des ilots d'habitation (cité-jardin) réduit par la modification des lots en grandes parcelles,
- l'aménagement de la rue du Beaujolais (intégrée à un lot cédé à NL France),
- l'aménagement de la rue des Cloutiers entrant dans le cadre des travaux de la ZAC Sébastopol tangente à la ZAC GPV Metz-Borny,
- l'aménagement du parking de la plateforme socio-économique de la rue de Sarre réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Metz,
- la rénovation de la rue de Champagne, financée dans le cadre du GPV.

### **3. REALISATION DE LA ZAC SOUS CONCESSION**

#### **Libération foncière :**

La zone a préalablement été libérée des 185 logements par l'OPAC de Metz (MHT anciennement), démolis rues du Barrois, Beaujolais et Bourgogne. Le foncier ainsi libéré appartenant à l'OPAC de Metz a été rétrocédé à la Ville de Metz afin de réaliser le programme d'aménagement de la ZAC GPV.

Par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2007, est actée la cession des terrains de 7Ha23a80ca à la SAREMM pour mener à bien l'opération d'aménagement. Le règlement de la cession est intervenu conformément à cette même délibération à la clôture de la concession, et encaissé en 2016 par la Ville de Metz.

L'OPAC de Metz a cédé à la SAREMM une emprise de 1Ha52a en 2007 et a conservé un terrain de 1.000m<sup>2</sup> dans la ZAC pour la réalisation d'une opération de logements (par MHT).

Aussi, en juillet 2007, la SAREMM est propriétaire de 8Ha75a.

Les 3ha80a de terrain appartenant à la Ville de Metz non cédés à la SAREMM concernent :

- des emprises sur 2.1867 m<sup>2</sup> intégrant le nouveau carrefour giratoire du Bade entre la rue du Général Metman (ancienne RN3) et la rue de Sarre, les installations sportives et leurs espaces attenants, aménagés par la Ville de Metz hors bilan ZAC ;
- le terrain de l'ancienne école Descartes sur 10.711 m<sup>2</sup> (parcelle BN27) ;
- environ 5.800 m<sup>2</sup> d'emprise de voiries (rues).

#### **Equipements publics réalisés sous concession :**

La SAREMM, en tant qu'aménageur de la zone jusqu'au 18 octobre 2014, a réalisé les travaux d'infrastructure du programme d'équipements public à l'exception des infrastructures retirées et non prises en charge au bilan financier de la ZAC, citées plus haut, en raison, soit de leur réalisation par la Ville de Metz, soit de leur prise en compte au titre d'une autre opération publique (ZAC SEBASTOPOL) ou privée (dans le cas de leur intégration à la cession d'un lot), soit de leur réalisation dans le cadre du GPV.

Le concessionnaire a livré l'ensemble des voies prévues à l'exception notamment de parachèvements en voirie, et plantations de la rue de Sarre entre la rue de Champagne et le carrefour de Bade, de la rue du Dauphiné, de la rue du Barrois, de la rue de Picardie, et en viabilités électriques complémentaires de terrains restant à commercialiser.

#### **Commercialisation réalisée sous concession :**

A l'échéance de la concession SAREMM au 18 octobre 2014 la commercialisation totalise une surface de plancher (SDP) cédée de 41.035 m<sup>2</sup> dont 27.013 m<sup>2</sup> de surface de plancher destinés à de l'activité tertiaire (commerces, services et bureaux). L'état de commercialisation est présenté au chapitre Bilan de la commercialisation.

#### **Clôture de la concession d'aménagement :**

Pour rappel, suite à la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2004 de la Ville de Metz, maître d'ouvrage de l'opération, a confié à la SAREMM, (Société d'Aménagement et de ZAC GPV METZ-BORNY – Rapport de présentation en vue de la suppression de la ZAC - Bilan de clôture de la ZAC en régie

Restauration de Metz Métropole, SAREMM) l'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNY aux termes d'un traité de concession de l'opération d'aménagement signé les 7 mai et 13 octobre 2004.

La convention de la concession d'une durée de 10 ans, étant arrivée à son terme le 18 octobre 2014.

Le protocole de clôture de la concession a été approuvé par délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz du 24 septembre 2015.

Suivant les comptes de clôture de l'opération arrêtés au 31/07/2015, le bilan financier de clôture de concession établi par la SAREMM à l'issue des opérations de liquidation, s'élevait en dépenses à 5.910.103 € HT et en recettes à 6.858.654 € HT, et présentait un solde d'exploitation excédentaire de 948.551 € HT.

Déduction faite de la participation d'équilibre à l'opération, de la Ville de Metz, d'un montant de 4.600.000 €, le déficit réel de la ZAC s'établissait à 3.651.449 € HT. Le protocole de clôture de concession a été signé le 8 octobre 2015.

L'opération est poursuivie en régie directe de la Ville de Metz depuis le 19 octobre 2014 suivant la délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2014.

La Ville de Metz a approuvé le bilan de fin de concession donnant quitus à la SAREMM suivant ce protocole de clôture de concession.

L'excédent du bilan a été reversé en 2016 à la Ville de Metz au crédit de la régie à hauteur de 948 565,55 € HT.

Les emprises foncières du solde de l'opération ont été cédées par la SAREMM à la Ville de Metz à l'euro symbolique, suivant acte administratif du 23 juin 2015 en vue de leur intégration soit dans le domaine public communal pour les voiries et emprises publiques associées (espaces verts et chemins), soit dans le domaine privé de la Ville pour les actifs aux fins de la poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation de la ZAC.

#### **4. ACHEVEMENT DE LA ZAC EN REGIE :**

*Voir plan en annexe : ZAC GPV METZ-BORNY Aménagements et commercialisations réalisés.*

##### **Acquisitions foncières :**

L'emprise de 10.711 m<sup>2</sup> (parcelle BN27) issue de la démolition de l'ancienne école Descartes, a été portée à l'opération en 2017, pour le montant de 77.569,10 € HT après son déclassement, en vue de la cession de plusieurs terrains destinés à de l'habitation et à la réalisation des viabilités.

##### **Travaux d'aménagement réalisés :**

La Ville de Metz à partir de 2012 au titre de la régie, a réalisé les travaux d'infrastructure de parachèvement de voiries, et de plantations de la rue de Sarre entre la rue de Champagne et le carrefour de Bade, de la rue du Dauphiné, de la rue du Barrois, de la rue de Picardie, et en viabilités électriques complémentaires de terrains restant à commercialiser.

Les travaux d'infrastructure de parachèvement de voirie et d'équipement des terrains restant à céder, s'élèvent, au bilan final de la régie au montant total de 507.152,33 € HT.  
(Cf. annexe n°5 : Bilan de clôture de la régie / Equipements publics créés par la régie au 31/10/2024).

Les dépenses d'aménagement réalisés ont également porté sur des travaux de viabilité électrique du lot n°17 du plan.  
Le parachèvement de voiries a été réalisé en plusieurs phases de 2019 à 2021, rue de Sarre, rue du Barois et rue de Champagne afin de tenir compte des commercialisations rue de Sarre.  
Depuis la livraison en septembre 2024 d'un plateau piétonnier traversant, au carrefour rue du Dauphiné -rue de Picardie, les voiries et infrastructures des équipements publics de la ZAC GPV METZ-BORNY, leurs réseaux et les équipements des terrains destinés aux activités sont achevés.

Les voies et autres équipements d'infrastructures en réseaux de desserte réalisés et parachevés ont été intégrés au domaine public de l'Eurométropole de Metz.

(Cf. annexe n°1 : Bilan de clôture de la régie / Etat financier récapitulatif échelonné des dépenses au 25/10/2024).

#### **Commercialisations réalisées en régie de 2014 à 2024 :**

A la mise en régie de l'opération le solde de terrain à commercialiser était de 4.506 m<sup>2</sup>.

Sur la période 2014 - 2024, la Ville a vendu 4.506 m<sup>2</sup> de terrains situés dans la ZAC GPV METZ-BORNY, représentant une recette totale de 157.928,40 € HT.  
(Cf. annexe n°2 : Bilan de clôture de la régie / Etat financier récapitulatif échelonné des recettes au 25/10/2024).

Le dernier terrain à vocation d'activité (lot n°17 du plan) a été cédé à la SCCV WHITE STONE en vue de la réalisation d'un programme tertiaire de bureaux développant 3.030m<sup>2</sup> SDP.  
Un terrain complémentaire a été cédé à la SCCV BLACK STONE (BENEDIC / TRIMCO) conformément à la délibération du Conseil municipal du 29 janvier 2015 permettant l'implantation d'un mur poids en soutènement de la construction des immeubles de bureaux.

Le lot n°15 du plan, de 1.742 m<sup>2</sup>, a été cédé au profit de la SCI BLUE DESCARTES pour la réalisation de 7 logement individuels ayant bénéficié du programme aidé « Maisons Durables » de Metz Métropole au titre du Plan Local de l'Habitat 2011/2017, en soutien à l'accession à la propriété sous conditions de ressources. Cette opération vient compléter les précédents programmes totalisant 20 logements individuels réalisés sur les lots n°13 et n°14 du plan, cédés sous concession, respectivement aux sociétés BLUE HABITAT et NOVEMIA, et ayant bénéficié du même dispositif aidé. L'ensemble de l'opération Descartes est desservi par la rue de Berlin réalisée par la ZAC.

Les charges foncières des terrains ont été cédées aux conditions suivantes :

- Pour les lots à vocation d'activités tertiaires à 35 € HT/m<sup>2</sup> de terrain
- Pour les lots à vocation d'habitat à 60 € HT/m<sup>2</sup> SDP

## **5. BILAN GLOBAL DE LA COMMERCIALISATION DE LA ZAC :**

### **Etat final de la commercialisation réalisée :**

Il est constaté que les surfaces de terrains commercialisées sur la ZAC depuis sa création totalisent 63.599 m<sup>2</sup>.

Ces terrains ont autorisé la construction de 44.784 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le Programme de construction réalisé représente au global :

- 30.043 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher pour des activités tertiaires (commerciales, de bureaux ou de services),
- et 14.741 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher pour de l'habitat (soit 149 logements).

Le Bilan de clôture de la régie joint en annexe n°2 présente l'état financier récapitulatif échelonné des recettes au 31/10/2024.

L'état de commercialisation de la ZAC GPV METZ-BORNY depuis sa création est le suivant :

Acquéreur (d'origine)	N° lot sur plan (et référence sous concession)	Affectation programme	surface terrain (m²)	SDP <sup>(1)</sup> cédée (m²)	Date de vente	Montant de la cession (€ HT)
PALM n°1	1 (M8)	Bureaux / Tertiaire	7 430	5 900	11/02/2008 et 09/02/2011	147.080
PALM n°2	2 (M8)	Bureaux / Tertiaire	3 959	3 400	05/12/2008	138.565
NEXITY	3 (3)	Logements	7 073	5 490	27/06/2007	329.400
OPAC DE METZ (y/c AFL La Foncière)	4,5 (1,1',2)	Logements	8 979	6535	27/06/2007	346.433
ACTA - Busipolis	6 (M7)	Bureaux / Tertiaire	3 032	1 950	28/07/2008	106.120
PALM	7 (M7)	Services / Maison médicale	3 586	2 439	02/04/2009	125.510
NL France	8 (M6)	Tertiaire	3 740	1 000	31/10/2008	99.751
AXIS PROMOTION	9 (M2)	Commerce / restauration rapide	2 097	1 801	11/10/2013	(compris lot 10)
AXIS PROMOTION	10 (M4)	Commerces / Services / Bureaux / Tertiaire	7 703	3 430	11/10/2013	223.395 (dont lot 9)
BENEDIC / TRIMCO / SCCV BLACK STONE	11 (M3)	Bureaux / Tertiaire	4 109	5 345	29/03/2012	143.815
BENEDIC / TRIMCO / SCCV BLACK STONE	11 (M3)	Bureaux / Tertiaire	50	0	06/09/2013	1.750
TECHNOCOPY	12 (M6)	Tertiaire	1 395	748	17/05/2010	50.149
BLUE HABITAT	13 (Descartes)	Logements	1 745	974	24/10/2013	58.440
NOVEMIA	14 (Descartes)	Logements	1 745	1 023	26/02/2014	61.585
M. LARAKI / SCI SEBASTOPOL 57	16 (M5 partie)	Bureaux / Tertiaire	2 500	1 000	16/10/2014	87.500
SCI BLUE DESCARTES	15 (Descartes)	Logements	1 742	719	27/10/2017	61.188
SCCV WHITE STONE	17 (M5 partie)	Tertiaire	2 714	3 030	08/06/2018	94.990
<b>Ensemble des cessions réalisées sur la ZAC</b>			<b>63 599</b>	<b>44 784</b>		<b>2.079.142</b>

Renvois :

<sup>(1)</sup>SDP : Surface de Plancher (anciennement SHON Surface Hors Œuvre nette suivant dossiers de création et de réalisation de la ZAC)

Voir plan en annexe : Aménagements et commercialisations réalisés

### **Terrains restant à commercialiser :**

Il ne reste plus aucune parcelle commercialisable comprise dans la ZAC à compter de 2023.

### **Terrains non commercialisés :**

Un terrain de 2.533 m<sup>2</sup> rue de Bourgogne, issu de l'espace Descartes, cadastré BN 455, est disponible pour une opération de logements individuels en diversification, au titre des contre parties au profit d'Action Logement, suivant la convention de NPRU signé en 2020 pour le QPV Borny. Cette opération n'ouvre pas droit à de cession de charges foncières suivant le règlement de l'ANRU et n'est pas prise en compte au bilan de la ZAC.

Le solde de ce terrain (d'une superficie d'environ de 1.000m<sup>2</sup>) n'a pas été valorisé en recettes au bilan de la ZAC en raison de sa destination prévisionnelle initiale (espace public lié à un équipement public).

Pour mémoire, un équipement de petite enfance - pôle parentalité a été réalisé Bd d'Alsace sur une emprise située hors ZAC.

### **Bilan financier de clôture de l'opération réalisée en régie :**

Les états récapitulatifs échelonnés en dépenses et recettes de la régie au 31/10/2024 sont présentés respectivement en annexes n°1 et n°2.

Le bilan de clôture, de la ZAC GPV METZ-BORNY réalisée en régie à compter du 19/10/2014, est arrêté au 31/10/2024 à 1 106 423,95 € HT, comprenant l'excédent de 948 565,55 € en recettes, provenant du solde excédentaire reversé à la clôture de la concession.

Ce bilan fait apparaître en réalisation :

- un montant de dépenses de 594.241,01 € HT,
- un montant de recettes de 1.106.423,95 € HT,
- un résultat de 512.182,94 € HT.

Le bilan financier statique de la régie au 31/10/2024 est présenté en annexe n°3.

Le bilan réel de la régie au budget annexe des zones de la Ville de Metz fait apparaître un solde d'exploitation déficitaire de 436.382,61€ HT, après versement du résultat au budget principal de la Ville de Metz. Ce bilan est présenté comme suit :

<b><i>BILAN DE LA REGIE</i></b> <b><i>Période 2014-2024 :</i></b> <b><i>(au Budget Annexe des Zones) :</i></b>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
<i>Bilan des réalisations</i>	1 106 423,95	1 106 423,95	0,00
<i>Dont excédent de clôture de la concession</i>		948 565,55	
<i>Dont excédent de clôture de la régie à reverser à la Ville de Metz (Budget principal)</i>	512 182,94		
<b><i>Bilan réel de la régie</i></b>	<b>594 241,01</b>	<b>157 858,40</b>	<b>-436 382,61</b>



### Bilan financier global de clôture de la ZAC :

Le bilan de la concession de la ZAC a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 comme suit :

<b>BILAN DE LA CONCESSION</b> <i>Période 2004-2014 :</i> <i>(sous concession SAREMM) *</i>	<b>Dépenses</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
BILAN GLOBAL arrêté suivant délibération du 24 septembre 2015	6 858 654,00	6 858 654,00	0,00
<i>Dont participation de la Ville de Metz (budget principal)</i>		4 600 000,00	
<i>Dont excédent de clôture de la concession reversé à la ville (Budget Annexe des Zones)</i>	948 551,00		
<b>Bilan réel de la concession</b>	<b>5 910 103,00</b>	<b>2 258 654,00</b>	<b>-3 651 449,00</b>

Il résulte que le bilan financier global de l'ensemble de la ZAC au 31/10/2024, équilibré à 7.965.077,95 € HT présente un solde d'exploitation déficitaire de 4 087 817,06 € HT, déduction de la participation d'équilibre à l'opération, de la Ville de Metz, d'un montant de 4.600.000 € TTC. Le bilan est arrêté comme suit :

<b>Bilan global de la ZAC –</b> <b>2004 -2024 :</b>	<b>Dépenses (montant</b> <b>€ HT)</b>	<b>Recettes</b> <b>(montant € HT)</b>	<b>Solde</b> <b>(montant € HT)</b>
<i>Réalisations</i>	7 965 077,95	7 965 077,95	<b>0,00</b>
<i>Dont participation de la Ville de Metz (budget principal)</i>		4 600 000,00	
<i>Dont excédent de clôture de la concession</i>	948 551,00	948 551,00	
<i>Dont excédent de clôture de la régie à reverser à la ville (Budget principal)</i>	512 182,94		
<b>Bilan réel de la ZAC</b>	<b>6 504 344,01</b>	<b>2 416 526,95</b>	<b>-4 087 817,06</b>

Suivant le bilan global présenté ci-dessus, établi à l'issue de l'opération, la participation réelle de la Ville de Metz, à la clôture de la ZAC, s'élève à 4 087 817,06 €.

Le bilan financier global de clôture de la ZAC au 31/10/2024 est présenté en annexe n°4.

#### 4 CONCLUSION :

Selon les dispositions de l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation à la suppression d'une zone d'aménagement concerté doit exposer les motifs de la suppression.

Il est constaté que le programme d'aménagement de la ZAC GPV METZ-BORNY, au même titre que l'ensemble des équipements publics prévus au dossier de réalisation de la ZAC, a été réalisé, à l'exception des infrastructures citées plus haut, en raison, non prises en charge au bilan financier de la ZAC.

Par ailleurs, l'ensemble des terrains commercialisables de la ZAC a été cédé. Dans ces conditions, le maintien des dispositions relevant de la ZAC n'étant plus justifié, l'achèvement de la ZAC GPV METZ-BORNY peut être prononcé.

Le bilan de clôture, de la ZAC GPV METZ-BORNY réalisée en régie à compter du 19/10/2014, arrêté au 31/10/2024, fait apparaître en recette un excédent de 512.182,94 € HT qui devra être reversé sur le budget principal de la Ville.

Au regard de l'achèvement constaté, il est proposé la suppression de la ZAC GPV METZ-BORNY.

Cette suppression entraîne la fin des mesures dérogatoires, la caducité des cahiers des charges de cession de terrain des 28 mars 2006 et 22 avril 2016 et notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement et le retour au droit commun en matière d'urbanisme.

## **ANNEXES**

Annexe n°1 : Bilan de clôture de la régie / Etat financier récapitulatif échelonné des dépenses au 31/10/2024

Annexe n°2 : Bilan de clôture de la régie / Etat financier récapitulatif échelonné des recettes au 31/10/2024

Annexe n°3 : Bilan de clôture de la régie / Bilan financier statique au 31/10/2024

Annexe n°4 : Bilan financier global de clôture de la ZAC au 31/10/2024

Annexe n°5 : Equipements publics créés par la régie au 31/10/2024

Plan : ZAC GPV METZ-BORNY : Aménagements et commercialisations réalisés

Plan : ZAC GPV METZ-BORNY : Equipements créés par la régie

\* \* \*

ZAC GPV METZ-BORNY

Bilan de clôture de la régie

Annexe n°1 : Etat récapitulatif des dépenses en régie au 31/10/2024

BILAN montants HT (exprimé en euros)

Nature <sup>(1)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL HT
<b>Acquisitions foncières</b>	0,00	2,00	2,00	77 569,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 573,10
Rachat du solde des terrains à la SAREMM - clôture concession		2,00	0,00									2,00
Rétrocession de terrain non valorisé rue de Champagne (poste transformateur BT)	0,00	0,00	1,00									1,00
Rétrocession de terrain non valorisé 10 rue du Beaujolais (opération Descartes I)			1,00									1,00
Acquisition apport terrain cadastré anc. Ecole Descartes BN27				77 570,00								77 569,10
<b>Honoraires</b>	0,00	0,00	1 897,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897,59
Frais de notaire vente Ville de Metz-BLUE DESCARTES	0,00		610,32									610,32
Frais de notaire vente Ville de Metz - ECOSQUARE DESCARTES / NOVEMIA			610,97									610,97
Frais de notaire vente Ville de Metz - CMCI LEASE			676,30									676,30
<b>Honoraires techniques</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00	495,36	0,00	0,00	0,00	1 365,36
Mission CSPS / Travaux parachèvement VRD / rue de Sarre							870,00	495,36				0,00
<b>Travaux d'infrastructure</b>	0,00	6 817,62	59 536,43	0,00	0,00	231 865,83	76 254,09	106 653,55	0,00	0,00	26 024,81	507 152,33
Eclairage urbain / Parachèvement opération Descartes I		4 775,95										4 775,95
Eclairage urbain / Parachèvement carrefour du Bade - rue de Sarre		2 041,67										2 041,67
VRD / Libération Retenue Garantie (suivant bilan de clôture de concession)			14,55									14,55
VRD / Génie civil / Parachèvement rue de Sarre - phase 3			50 522,28									50 522,28
Espaces verts / Parachèvement rue de Sarre - phase 3			6 140,00									6 140,00
Eclairage urbain / Parachèvement rue du Barrois			2 859,60									2 859,60
VRD / Confortement desserte électrique / Parachèvement rue de Sarre							7 111,76					7 111,76
VRD / Parachèvement rue de Sarre (tronçon rue de Picardie-rue de Champagne)						231 865,83	56 483,63					288 349,46
Espaces verts / Parachèvement rue de Sarre (tronçon rue de Picardie-rue de Champagne)							12 658,70					12 658,70
VRD/ Parachèvement rue de Sarre (tronçon Carr. Bade - rue de Picardie) - rue du Dauphiné								78 779,55				78 779,55
Espaces verts / Parachèvement rue de Sarre (tronçon Carr. Bade - rue de Picardie) - rue du Dauphiné								27 874,00				27 874,00
VRD / Plateau rue de Picardie - rue du Dauphiné											26 024,81	26 024,81
<b>Frais divers <sup>(2)</sup></b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 681,60	1 123,12	1 123,12	2 324,80	6 252,64
Entretien de terrains rue de Bourgogne								1 681,60	1 123,12	1 123,12	2 324,80	6 252,64
<b>Ensemble des dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>6 819,62</b>	<b>61 436,02</b>	<b>77 569,10</b>	<b>0,00</b>	<b>231 865,83</b>	<b>77 124,09</b>	<b>108 830,51</b>	<b>1 123,12</b>	<b>1 123,12</b>	<b>28 349,61</b>	<b>594 241,02</b>

(1) postes de dépenses pouvant regrouper plusieurs créanciers

(2) Hors taxes foncières

**ZAC GPV METZ-BORNY**

Bilan de clôture de la régie

Annexe n°2 :Etat récapitulatif des recettes en régie au 31/10/2024

**BILAN montants HT (exprimé en euros)**

Nature	Débiteur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL HT
Cessions terrains aménagés		0,00	0,00	0,00	61 188,40	94 990,00	1 750,00						157 928,40
PARCELLE BN 27 - 719,04 m <sup>2</sup> SDP attribuée	SCI BLUE DESCARTES				61 188,40								61 188,40
PARCELLE BN449p 3030 m <sup>2</sup> SDP attribuée CCCT	SCCV WHITE STONE					94 990,00							94 990,00
PARCELLE- BN 444/26 et BN 445/26 rue de Sarre - sup 50m <sup>2</sup>	SCCV BLAKE STONE						1 750,00						1 750,00
Recettes diverses		0,00	0,00	948 565,00	0,00	0,00	0,00						948 565,00
Remboursement au concédant <sup>(1)</sup>	SAREMM			948 565,00									948 565,00
<b>Ensemble des recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>948 565,00</b>	<b>61 188,40</b>	<b>94 990,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 106 493,40</b>

(1) suivant le protocole de clôture de concession d'aménagement entre la Ville de Metz et la SAREMM signé le 8 octobre 2015

**ZAC GPV METZ-BORNY**  
 Bilan de clôture de la régie  
 Annexe n°3 : Bilan statique au 31/10/2024

*(exprimé en euros)*

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>
ACQUISITIONS FONCIERES	77 573,10
ETUDES GENERALES	0,00
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	507 152,33
HONORAIRES	1 897,59
HONORAIRES TECHNIQUES	1 365,36
FRAIS DE COMMERCIALISATION	0,00
FRAIS GENERAUX	0,00
FRAIS DIVERS	6 252,63
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>594 241,01</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Montant HT</b>
CESSIONS	157 858,40
SUBVENTIONS ET AIDES	0,00
PARTICIPATIONS CONCEDANT ET OPAC	0,00
AUTRES PARTICIPATIONS	0,00
PRODUITS FINANCIERS	0,00
RECETTES DIVERSES <sup>(1)</sup>	948 565,55
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 106 423,95</b>
<b>SOLDE D'EXPLOITATION</b>	<b>512 182,94</b>

<sup>(1)</sup> y compris remboursement au concédant suivant le protocole de clôture de concession d'aménagement entre la Ville de Metz et la SAREMM signé le 8 octobre 2015

## ZAC GPV METZ-BORNY

### Clôture de la ZAC

Annexe n°4 : Bilan global de la clôture de la ZAC (période 2004-2024) au 31/10/2024

#### **BILAN (exprimé en euros)**

DEPENSES	BILAN CONCESSION (HT)	BILAN REGIE (HT)	BILAN GLOBAL DE LA ZAC (HT)
ACQUISITIONS FONCIERES	1 028 435,00	77 573,10	1 106 008,10
ETUDES GENERALES	16 806,00	0,00	16 806,00
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	4 348 947,00	507 152,33	4 856 099,33
HONORAIRES		1 897,59	1 897,59
HONORAIRES TECHNIQUES	30 476,00	1 365,36	31 841,36
FRAIS GENERAUX	463 517,00	0,00	463 517,00
EXCEDENT A LA CLOTURE DE LA REGIE		0,00	512 182,94
EXCEDENT A LA CLOTURE DE LA CONCESSION(1)			948 551,00
FRAIS DIVERS (2)	21 922,00	6 252,63	28 174,63
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 910 103,00</b>	<b>594 241,01</b>	<b>7 965 077,95</b>
RECETTES	BILAN CONCESSION (HT)	BILAN REGIE (HT)	BILAN GLOBAL DE LA ZAC (HT)
CESSIONS	1 921 284,00	157 858,40	2 079 142,40
SUBVENTIONS ET AIDES		0,00	0,00
PARTICIPATIONS CONCEDANT	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
PARTICIPATIONS OPAC	17 642,00		17 642,00
AUTRES PARTICIPATIONS AUX EQUIPEMENTS	110 587,00	0,00	110 587,00
PRODUITS FINANCIERS	138 574,00	0,00	138 574,00
EXCEDENT A LA CLOTURE DE LA CONCESSION(1)		948 565,55	0,00
RECETTES DIVERSES	70 566,00	0,00	70 566,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 858 654,00</b>	<b>1 106 423,95</b>	<b>7 965 077,95</b>
<b>SOLDE D'EXPLOITATION HT</b>	<b>948 551,00</b>	<b>512 182,94</b>	<b>0,00</b>

<i>Bilan réel de la ZAC en concession SAREMM (période 2004-2014)</i>	DEPENSES (HT)	RECETTES (HT)	SOLDE A LA CLOTURE DE LA CONCESSION (HT)
Bilan à la clôture de la concession (approuvé par DCM du 24/09/2015)	6 858 654,00	6 858 654,00	0,00
Dont participation de la ville (budget principal)		4 600 000,00	
Dont excédent de clôture de la concession reversé à la ville (BA Zones)	948 551,00		
<b>BILAN REEL DE LA CONCESSION (période 2004-2014)</b>	<b>5 910 103,00</b>	<b>2 258 654,00</b>	<b>-3 651 449,00</b>

<i>Bilan réel de la ZAC en régie (période 2014-2024)</i>	DEPENSES (HT)	RECETTES (HT)	SOLDE A LA CLOTURE DE LA REGIE (HT)
Bilan en régie ( au Budget Annexe des zones)	1 106 423,95	1 106 423,95	0,00
Dont excédent de clôture de concession		948 565,55	948 565,55
Dont excédent de clôture de la régie à reverser à la Ville de Metz (Budget principal)	512 182,94		-512 182,94
<b>BILAN REEL DE LA REGIE (période 2014-2024)</b>	<b>594 241,01</b>	<b>157 858,40</b>	<b>-436 382,61</b>

<i>Bilan Global de la ZAC (période 2004-2024)</i>	DEPENSES (HT)	RECETTES (HT)	SOLDE A LA CLOTURE DE LA ZAC (HT)
Bilan Global de la ZAC	7 965 077,95	7 965 077,95	0,00
Dont Participation de la Ville de Metz (Budget principal)		4 600 000,00	4 600 000,00
Dont excédent de clôture de la concession	948 551,00	948 551,00	0,00
Dont excédent de clôture de la régie (à reverser au Budget Principal Ville de Metz)	512 182,94		-512 182,94
<b>BILAN REEL DE LA ZAC</b>	<b>6 504 344,01</b>	<b>2 416 526,95</b>	<b>-4 087 817,06</b>

<i>Bilan de l'opération "ZAC GPV" pour le budget principal de la ville</i>	DEPENSES (TTC)	RECETTES (TTC)	SOLDE (TTC)
Participation de la ville versée au concessionnaire	4 600 000,00		
Excédent de clôture de la régie à reverser au budget principal par le Budget Annexe des Zones		512 182,94	
Autres dépenses portées par le budget principal pour la ZAC GPV METZ-BORNY	714,62		
<b>TOTAL</b>	<b>4 600 714,62</b>	<b>512 182,94</b>	<b>-4 088 531,68</b>

ZAC GPV METZ-BORNY

Bilan de clôture de la régie

Annexe n°5 : Equipements publics créés par la régie au 31/10/2024

Objet	Nature	Equipement créé	Entreprises	Libellé	Montant HT
TRAVAUX	ECLAIRAGE PUBLIC	BOURGOGNE BERLIN	CITEOS TRASEG	Travaux VRD éclairage public - Espace Descartes - rue de Bourgogne	4 775,95 €
TRAVAUX	ECLAIRAGE PUBLIC	BADE - SARRE Carrefour	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE	Pose de candélabres-carrefour du bade-éclairage urbain Borny	2 041,67 €
TRAVAUX	ECLAIRAGE PUBLIC	BARROIS	SAS VIGILEC	Travaux d'Eclairage Urbain rue du Barrois- ajout d'un candélabre	2 859,60 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>				<b>9 677,22 €</b>
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	Travaux d'espaces-verts lot 3 - rue de Sarre 3 à Metz-Borny	5 548,00 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	Travaux d'espaces-verts lot 3 - rue de Sarre 3 à Metz-Borny-RETENUE DE GARANTIE	292,00 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	Travaux d'espaces-verts lot 3 - rue de Sarre 3 à Metz-Borny	285,00 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	Travaux d'espaces-verts lot 3 - rue de Sarre 3 à Metz-Borny-RETENUE DE GARANTIE	15,00 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	ALBERT KEIP	RUE DE SARRE - PARACHEVEMENT ESPACES VERTS	12 658,70 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE DAUPHINE	ALBERT KEIP	TVX ESPACE RUE DU DAUPHINE	24 874,00 €
TRAVAUX	ESPACES VERTS	SARRE PICARDIE DAUPHINE	ALBERT KEIP	TVX RUE DE SARRE	3 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>ESPACES VERTS</b>				<b>46 672,70 €</b>
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE	KARP KNEIP PARTICIPATIONS	Travaux de parachèvement lot 1-Sarre3 "abords Blackstone"	39 575,88 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE	KARP KNEIP PARTICIPATIONS	Travaux de parachèvement lot 1-Sarre3 "Blackstone"-RETENUE DE GARANTIE	2 526,00 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE	KARP KNEIP PARTICIPATIONS	Service Impôts Entreprise (Luxembourg) TVA AUTOLIQUEE	8 420,40 €
TRAVAUX	VRD	BOURGOGNE BERLIN	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	Travaux de voirie et réseaux lot 1-Espace Descartes-DGD LEVEE de GARANTIE	14,55 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	PLATEAU SURELEVE SUR UN CARREFOUR RUE DE SARRE - Trx de parachèvement	44 813,24 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	PLATEAU SURELEVE SUR UN CARREFOUR RUE DE SARRE - Trx de parachèvement	9 871,79 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	ELECTRIFICATION DE PARCELLES RUE DE SARRE	10 330,80 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	PARACHEVEMENT DE LA RUE DE SARRE	166 850,00 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	URM	ELECTRIFICATION DE PARCELLES RUE DE SARRE	7 111,76 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	AXIMUM	PARACHEVEMENT RUES DE SARRE, CHAMPAGNE, BARROIS - MARQUAGE HORIZONTAL	2 916,33 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	AXIMUM	PARACHEVEMENT RUES DE SARRE, CHAMPAGNE, BARROIS - MARQUAGE VERTICAL	1 226,15 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	PARACHEVEMENT DE LA RUE DE SARRE	43 715,00 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	BOMANITE LORRAINE	PARACHEVEMENT RUES DE SARRE, CHAMPAGNE, BARROIS - PLATEAU EN BETON	5 682,00 €
TRAVAUX	VRD	SARRE CHAMPAGNE BARROIS	LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS	PARACHEVEMENT RUES DE SARRE, CHAMPAGNE - ENTREE CHARET WS	2 944,15 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	METZ ZAC GPV PARACHEVEMENT RUE DE SARRE/	46 357,54 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	SIGNATURE SAS	PARACHEV. RUES SARRE, PICARDIE, DAUPHINE	699,87 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	METZ ZAC GPV PARACHEVEMENT RUE DE SARRE/	28 869,39 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	SIGNATURE SAS	PARACHEV. RUES SARRE, PICARDIE, DAUPHINE	1 152,55 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	METZ ZAC GPV PARACHEVEMENT RUE DE SARRE/	1 188,00 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	AXIMUM	METZ ZAC GPV PARACHEVEMENT RUE DE SARRE	512,20 €
TRAVAUX	VRD	SARRE PICARDIE DAUPHINE	COLAS France	CREATION PLATEAU - RUE DE PICARDIE	26 024,81 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>VOIRIE - VRD</b>				<b>450 802,41 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE aménagés <sup>(1)</sup></b>				<b>507 152,33 €</b>

<sup>(1)</sup> équipements parachèvés des voiries remises suivant protocole de clôture de la concession du 8 avril 2015 et plan annexé des aménagements et commercialisations réalisés / Equipements créés par la régie







# Plan de situation de la ZAC GPV Metz-Borny

